

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1694

commission principale : développement économique

objet : **Soutien à l'Association pour le développement de l'université de la mode - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

- La politique de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la Communauté urbaine en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien aux événements et salons ; l'enjeu étant d'affirmer l'image et le positionnement de Lyon sur les secteurs de la mode à travers l'événementiel qui est un vecteur de développement considérable pour la mode.

Les objectifs de Lyon vision mode sont :

- de pérenniser, de développer les grandes manifestations implantées à Lyon et favoriser leur internationalisation,
- d'accueillir de nouveaux événements d'envergure internationale.

Il s'agit de soutenir notamment les événements donnant une identité particulière à l'agglomération lyonnaise en se positionnant dans des créneaux spécifiques et qui favorisent la création.

En outre, dans une optique de développement économique, il s'agit de soutenir les manifestations à caractère professionnel mais aussi celles qui permettent une ouverture au grand public, qui est le consommateur final.

Dans ce cadre-là, la Communauté urbaine souhaite soutenir l'Association pour l'université de la mode pour l'organisation du marché de la mode vintage qui a pour but de promouvoir les études supérieures dans les domaines de la mode et de la création.

- Le marché de la mode vintage

Chaque année se déroule une semaine de la mode qui a pour objectif de mieux faire connaître les compétences lyonnaises en matière de création mode.

Dans ce cadre, le marché de la mode vintage est organisé par l'université de la mode, dans le cadre de la douzième semaine de la mode, qu'il vient clore. Le marché de la mode vintage est un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs qui veulent vendre et acheter des vêtements et accessoires chics et de préférence griffés datant des années 50 aux années 80 (tissus, broderies, chaussures, bijoux, chapeaux, etc.). De nombreuses animations ont lieu : défilés, expositions, etc.

C'est un événement mode populaire ouvert à toutes et à tous. L'entrée pour les visiteurs est libre et gratuite.

La première édition du marché de la mode vintage a eu lieu le 30 mars 2002 au marché de gros de Lyon et elle fut couronnée de succès. La seconde édition, qui a eu lieu en avril 2003, a confirmé que l'événement remportait un réel intérêt national et international, les chiffres pour 2003 : environ 100 exposants et 3 000 visiteurs.

C'est un événement unique en France, organisé par l'Association pour le développement de l'université de la mode.

L'édition 2004 :

Le marché de mode vintage aura lieu le 27 mars 2004 au marché de gros à Lyon.

L'objectif de l'édition 2004 est de doubler le nombre d'exposants et de visiteurs. Deux cents exposants sont attendus, aussi bien particuliers, collectionneurs, professionnels, créateurs travaillant sur la thématique vintage.

Un point expertise sera mis en place avec la collaboration du cabinet d'expertises parisien spécialisé en vintage Chombert-Strenbach. Des estimations d'articles de couture griffés seront données.

Une place réelle à la création régionale sera faite, par la création d'un carreau des créateurs qui sont invités sur la thématique vintage.

De nombreuses animations ponctueront la journée, qui se terminera par une fête dans l'esprit des années 70. Les défilés spectacles, cette année sous le signe des Harleys, sont organisés par les étudiants de l'université de la mode en collaboration avec les créateurs et les étudiants des écoles de mode. Des expositions auront également lieu.

De nouveaux partenaires se joignent à l'organisation de ce marché : SNCF, Smart, Printemps, Radio Nostalgie, Lyon Capitale, Habillement Rhône-Alpes, le village des créateurs du passage Thiaffait, etc.

Le marché de la mode vintage est parrainé par monsieur Didier Ludot, antiquaire de mode parisien et reconnu au niveau international.

Le budget :

. coût total	67 000 €,
--------------	-----------

dont participation :

. de la Communauté urbaine de Lyon	20 000 €,
. du Conseil régional	20 000 €,
. de la ville de Lyon	5 000 €,
. de l'Association pour l'université de la mode	17 000 €,
. des sponsors et partenaires	5 000 €.

- Les enjeux pour la Communauté urbaine

Dans le cadre de Lyon vision mode, le marché de la mode vintage permet de :

- soutenir la créativité,
- affirmer l'identité de l'agglomération lyonnaise comme ville de mode et de création,
- attirer des acheteurs français et européens à Lyon,
- prendre en compte la thématique grand public dans le politique de Lyon vision mode, dans un souci de développement économique mais aussi de proximité vis-à-vis de la population de l'agglomération lyonnaise,
- positionner Lyon sur la place internationale par son concept innovant.

Il est à noter que cette manifestation est intégrée dans le contrat d'agglomération, dans le cadre du développement économique de Lyon vision mode, signé entre la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes.

Les modalités :

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne en 2004 au profit de l'Association pour le développement de l'université de la mode à hauteur de 20 000 € pour permettre la réalisation du marché de la mode vintage ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'à la suite d'une erreur matérielle, il convient de lire, dans le paragraphe Le marché de la mode vintage :

"Dans ce cadre, le marché de la mode vintage est organisé par l'Association pour l'université de la mode,etc.

au lieu de :

"Dans ce cadre, le marché de la mode vintage est organisé par l'Université de la mode,etc."

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec l'Association pour le développement de l'université de la mode et au versement d'une participation d'un montant de 20 000 €.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

4° - La dépense correspondant à 20 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,